



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Aximum pour un montant de 3 893.13 € HT.
- De dire que les crédits seront inscrits au Budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 1 juillet 2025

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20250701-2025-030-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2025  
Date de réception préfecture : 02/07/2025